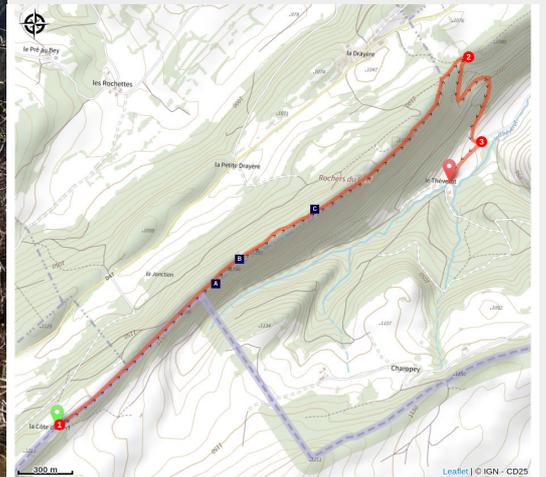


Vy aux Moines - Variante Rochers du Cerf

Haut Doubs - Ville-du-Pont



Rochers du Cerf, fauteuil du diable (Davy MOUGIN)



Variante de l'itinéraire principal de la Vy aux Moines, par les Rochers du Cerf.

Cette variante suit la ligne de crête de la Côte du Cerf puis des Rochers du Cerf (point de vue) pour ensuite plonger vers le vallon du Théverot et ainsi rejoindre l'itinéraire principal.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 1 h

Longueur : 4.5 km

Dénivelé positif : 31 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Traversée

Thèmes : Faune, Flore, Karst, Point de vue

Itinéraire

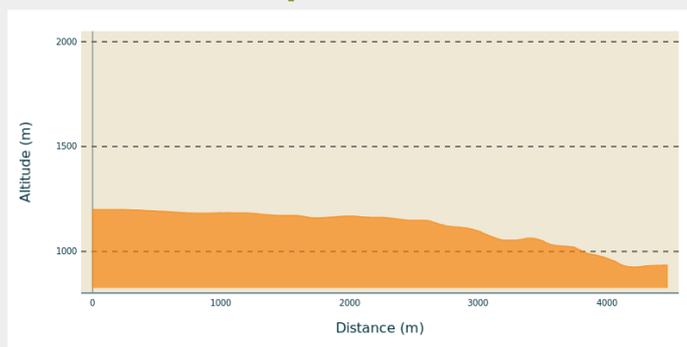
Départ : Côte du Cerf, Hauterive-la-Fresse

Arrivée : Le Théverot, Les Gras

Balisage :  PR

Communes : 1. Ville-du-Pont
2. Les Gras

Profil altimétrique

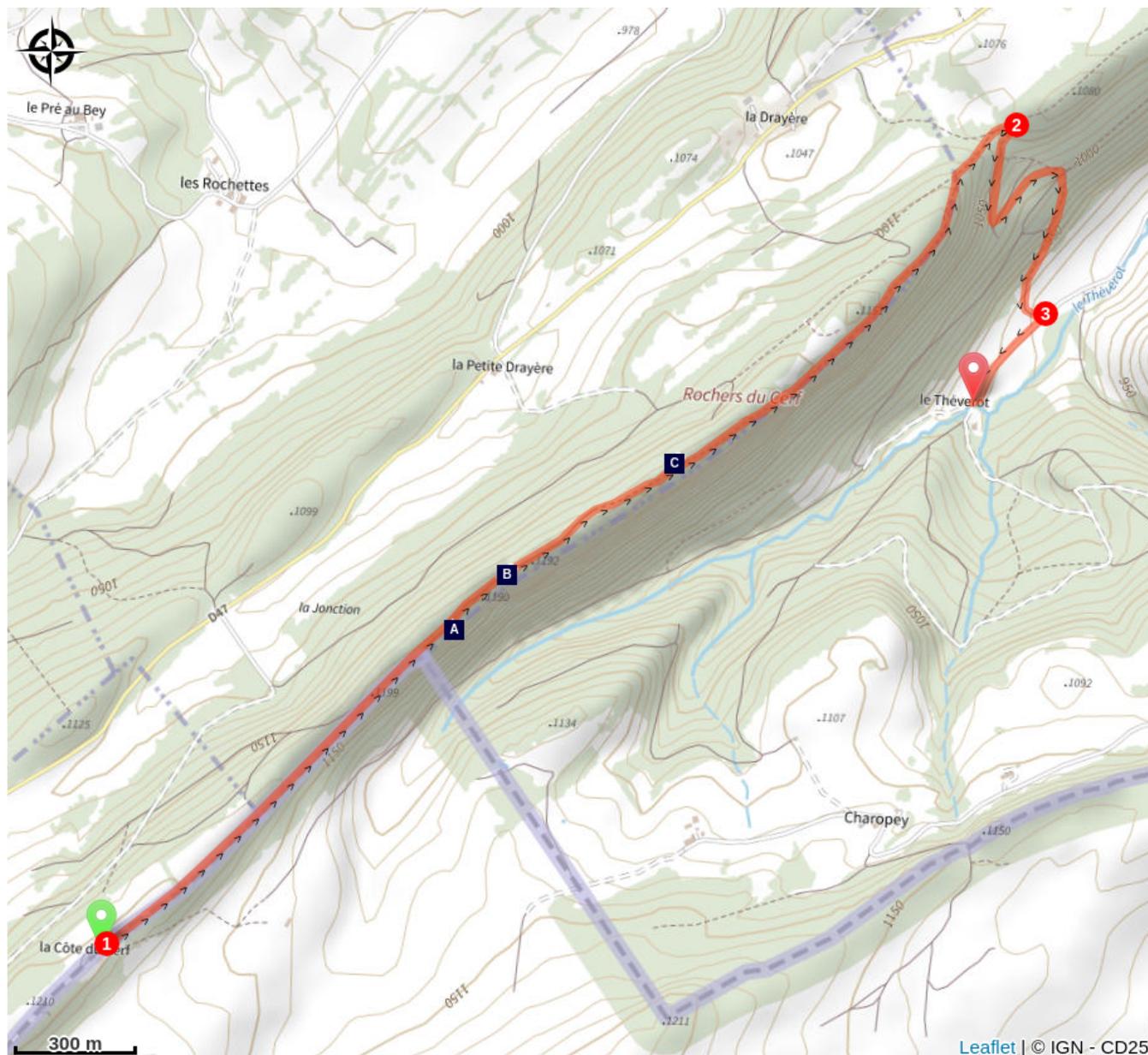


Altitude min 926 m Altitude max 1200 m

Itinéraire balisé en *jaune et bleu*. Suivre le balisage spécifique Vy aux Moines (cartouche vert) avec la mention « variante » jusqu'aux Rochers du Cerf, puis le n°22.

1. Du carrefour de la Côte du Cerf, continuez sur la ligne de crête frontalière jusqu'aux Rochers du Cerf, puis longez le haut de la falaise en suivant toujours la ligne de crête.
2. Au carrefour de sentiers, prenez à droite pour entamer une descente vers le fond du vallon. Le sentier rejoint rapidement de larges chemins, facilement praticables.
3. Rejoignez la route du Théverot et prenez à droite pour rejoindre l'itinéraire principal de la Vy au niveau de la ferme du Théverot.

Sur votre chemin...



-  Rochers du Cerf (A)
-  ENS - Les Rochers du Cerf (C)

 Le chamois (B)

Toutes les infos pratiques

 **niveau 3**

Recommandations

Partir bien chaussés, bien équipés et avec une quantité d'eau suffisante.
Rester sur les itinéraires balisés : respecter les propriétés privées, les prés de fauche, les animaux et les cultures.

Tenir votre chien en laisse.

Respecter les clôtures et refermer les barrières.

Rester courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature.

Ne pas jeter de détritrus.

Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage.

Ne pas faire de feu.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Pontarlier ou Les Gras, suivre la D47 jusqu'au lieu-dit La Fresse.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Veillez à respecter la quiétude du lieu, la signalétique en place et à rester sur les sentiers balisés. Attention, le site peut faire l'objet d'une réglementation particulière.

Les Rochers du Cerf

Période de sensibilité :

Rochers du Cerf

Période de sensibilité :

Lieux de renseignement

Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs - Montbenoît

4 Rue du Val Saugeais, 25650 Montbenoît

montbenoit@destination-hautdoubs.com

Tel : +33 (0)3 81 38 10 32

<https://www.destination-haut-doubs.com>



Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs - Pontarlier

14bis Rue de la Gare, 25300 Pontarlier

pontarlier@destination-haut-doubs.com

Tel : +33 (0)3 81 46 48 33

<https://www.destination-haut-doubs.com>



Sur votre chemin...



Rochers du Cerf (A)

Point de vue des Rochers du Cerf. Vues sur les crêtes et sommets jurassiens du Pays Horloger et du Haut Doubs ainsi que sur les Alpes.

Crédit photo : Davy MOUGIN



Le chamois (B)

Le chamois est un animal principalement diurne, vivant en hardes plus ou moins importantes selon les saisons (tendance à être plus importantes en hiver qu'en été). La période de rut se déroule entre fin octobre et fin janvier, durant laquelle les mâles sont très agressifs, s'affrontant à coups de cornes, menant parfois à des chutes mortelles selon le milieu dans lequel a lieu l'affrontement. Après une gestation de 23 semaines, les femelles donnent naissance à un ou deux chevreaux, qui restent à leurs côtés pendant un an.

Crédit photo : CDT / Philippe Lebugle



ENS - Les Rochers du Cerf (C)

Les Rochers du Cerf est une zone de 190 hectares, inventoriée comme Espace Naturel Sensible mais ne fait pas l'objet d'un plan de gestion du département du Doubs. Ce territoire fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope des corniches calcaires du département du Doubs. Il n'est pas rare d'y croiser des chamois.

Crédit photo : Sylvie Personeni